

**Arrêté n° 2016- 16 du 09 Mars 2016 portant proclamation des résultats des élections du 08 Mars 2016 pour le renouvellement des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles D719-1 à D719-47,

VU les arrêtés électoraux n°2016-1 du 20 janvier 2016 relatif à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université, et n°2016-2 du 20 Janvier 2016 relatif au renouvellement des représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche du Conseil Académique de l'URCA,

VU l'arrêté rectificatif n°2016-04 du 29 Janvier 2016 et l'arrêté rectificatif n°2016-8 du 09 Février 2016,

VU l'arrêté n°2016-6 du 04 Février 2016 fixant la liste des bureaux de vote et de leur président pour l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'université,

VU Les statuts de l'URCA,

**ARRETE**

**Article 1 : Sont proclamés les résultats suivants :**

**Collège A des Professeurs et personnels assimilés**

Sièges à pourvoir : 8 (6+2)

Inscrits : 308

Votants : 256

Suffrages exprimés : 250

Bulletins blancs ou nuls : 6

Quotient électoral : 41, 67

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Qualité Recherche Formation	67	1	1	2
Ensemble pour l'URCA	101	2	0	4
Au service de l'URCA	52	1	0	1
Alternative Indépendante et Responsable	30	0	1	1



**Sont déclarés élus :**

Richard LE NAOUR
Isabelle VILLENA
Guillaume GELLE
Sophie GANGLOFF
Karl ARNDT
Aude LAQUERRIERE-LACROIX
Lissan AFILAL
Aomar HADJADJ

**Collège B des Autres enseignants-chercheurs, des enseignants, et personnels assimilés**

Sièges à pourvoir : 8 (6+2)

Inscrits : 957

Votants : 719

Suffrages exprimés : 709

Bulletins blancs ou nuls : 10

Quotient électoral : 118, 16

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Qualité Recherche Formation	167	1	1	2
Ensemble pour l'URCA	260	2	0	4
Au service de l'URCA	154	1	0	1
Alternative Indépendante et Responsable	117	0	1	1

**Sont déclarés élus :**

Cécile BRION
Féthi CHEBLI
Olivier DUPERON
Alhem HARFAOUI
Cédric JACQUARD
Marie-Pierre CURUTCHET
Leila BENSALAH
Jimmy MOREL

**Collège BIATSS**

Sièges à pourvoir : 6

Inscrits : 1003

Votants : 756

Suffrages exprimés : 720

Bulletins blancs ou nuls : 36

Quotient électoral : 120

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Qualité Recherche Formation	103	0	1	1
SPURGA-CGT	88	0	1	1
SNPTES	111	0	1	1
A&I UNSA	77	0	0	0
Alternative Indépendante et Responsable	84	0	1	1
Ensemble pour l'URCA	178	1	0	1
SGEN-CFDT	79	0	1	1

**Sont déclarés élus :**

Sandrine HENRY
Corinne JUPILLAT
Emmanuel BONNET
Emmanuel HENON
Virginie BRULE-PINTEAUX
Régis MARION

**Collège Usagers**

Sièges à pourvoir : 6

Inscrits : 25333

Votants : 3239

Suffrages exprimés : 3198

Bulletins blancs ou nuls : 41

Quotient électoral : 533

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
La Garde de Nuit (CEMR)	468	0	1	1
Bouge ton campus avec Intercampus	1443	2	1	3
Campus 3	314	0	1	1
UNI et action IUT	304	0	0	0
UNEF	471	0	1	1
Active ta fac	194	0	0	0

**Sont déclarés élus :**

Titulaires	Suppléants
Adrien MEUNIER	Chloé ROLAND
Pacôme SIENTZOFF	Lucie STEPIEN
Hélène CREUZAT	Thomas DOGNA
Quentin SPOONER	Mathilde BOUQUIN
Etienne COTTIN	Cassandra MITTON
Jessy ABREU-FERNANDEZ	Pierre BRUGNEAUX

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le 09 Mars 2016

Le Président de l'Université,

Gilles BAILLAT



Mis en ligne le : 09-03-2016  
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 09-03-2016